

Règlement du concours Blog 2011

Article 1 : Organismes

La Fédération internationale des professeurs de français, 1 avenue Léon Journault, 92318 Sèvres cedex, organise un concours gratuit, intitulé "Concours Blog : Partage et solidarité".

Le concours se déroule du 1er novembre 2010 au 20 juin 2011.

Article 2 : Calendrier du concours

- Lancement du concours le 1er novembre 2010
- Évaluation des blogs et délibération du jury le 28 juin 2011
- Annonce des résultats le 1er juillet 2011
- * sur le site www.fipf.org
- * et par courriers électroniques aux participants lauréats.

Article 3 : Déroulement

3.1. Inscription au concours

Le concours s'adresse aux élèves (de 9-14 ans et de 15-18 ans) des établissements du monde entier.

Les enseignants des classes participantes doivent ouvrir un blog sur la plateforme du web pédagogique et s'inscrire au concours en remplissant le [formulaire d'inscription](#).

Le simple fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

3.2. Objectifs du concours

- créer un blog et l'animer
- écrire en français
- rédiger un ou plusieurs articles
- créer et diffuser du contenu multimédia
- faire une recherche documentaire

3.3. Conception des blogs

3.3.1 Création et contenus des blogs

Les enseignants inscrits au concours créeront un blog sur la [plateforme du web pédagogique](#).

Le thème du concours 2010-2011 est "Partage et solidarité" et met à l'honneur les 10 mots de l'opération "[Dis-moi dix mots qui nous relient](#)" organisée par la DGLFLF : "accueillant, agapes, avec, chœur, complice, cordée, fil, harmonieusement, main, réseauter".

Les élèves devront publier des articles pouvant contenir du texte (enrichi d'hyperliens au besoin) et des éléments multimédia (photos, vidéos, animations, fichiers sons...) afin d'illustrer les textes. Il est nécessaire d'éviter le plus possible les "copier-coller" de textes publiés sur internet.

Les classes devront également parcourir les blogs des autres classes, lire les articles postés et y déposer des commentaires.

Gagnez des points !

Une "Journée Slam" sera organisée le 19 mars 2011. Faites slamer vos élèves à cette occasion, en publiant une vidéo ou un texte sur le thème du concours et en utilisant un ou plusieurs des dix mots à l'honneur cette année.

Le jury prendra en considération la participation de la classe à cette journée et des points supplémentaires seront attribués aux participants.

3.3.2. Production du blog, mise en ligne et responsabilité éditoriale

Les enseignants créent leur blog sur la plateforme Le Web pédagogique. Ils remplissent ensuite le formulaire d'inscription au concours en précisant l'adresse du blog. Le professeur est responsable des contenus publiés par ses élèves et devra respecter les conditions générales d'utilisation du Web pédagogique. En cas de non respect de ces conditions, les organisateurs se réservent le droit de fermer le blog et d'entamer des poursuites le cas échéant. Les professeurs auront la responsabilité d'obtenir une autorisation parentale pour les élèves apparaissant sur le blog (photos, vidéos). Les blogs qui sont inaccessibles, illisibles ou incomplets seront considérés comme nuls, de même que les inscriptions incomplètes.

3.4. Évaluation des blogs

Critères d'évaluation des blogs :

- Évaluation par des professionnels

Un jury de professionnels évaluera les blogs selon les critères suivants :

- ergonomie et lisibilité du blog
- qualité de la méthodologie et des sources utilisées
- qualité de la rédaction
- précision du vocabulaire
- originalité, esprit d'imagination
- participation active des élèves

Des points supplémentaires seront attribués si la classe participe à la "Journée Slam".

- Vote des internautes

Un vote ouvert à tous les internautes sera organisé à partir du 15 juin 2011. Mobilisez votre entourage (amis, famille...) afin que votre blog remporte cette sélection !

3.5. Remise des prix

Des cadeaux offerts par nos partenaires seront envoyés aux classes lauréates.

CLE
INTERNATIONAL

www.hachettefle.fr



TV5MONDE